

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 20 juin 2017 à 20H00

Présidence : Ufuk Ikitepe, Président

Le Président ouvre la 5^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et dernière de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

41 conseillers répondent présents à l'appel.

Se sont valablement excusés :

- Olivier Duvoisin, Municipal,

ainsi que les membres du Conseil ci-après :

- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Mattia Campagna
- Lionel Combremont
- Sophie Demierre
- Serge Demierre
- Véronique Diserens
- Etienne Habegger
- Nicolas Martin
- Roger Müller
- Raphaël Tatone
- Samuel Zürcher

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 2 mai 2017.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation de :

- Mme Keetha PONNAN (PLR) en remplacement de M. Jean-Paul CROTTI
- M. Georges-Alexandre DUC (PLR) en remplacement de M. Virgile PASQUIER

2. Communications

Conseil communal de Moudon

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

3. Nomination

- d'un membre remplaçant AISMLE (PLR)

4. Elections

- a) du ou de la Président-e du Conseil
- b) du ou de la Vice-Président-e du Conseil
- c) du ou de la 2^{ème} Vice-Président-e du Conseil
- d) de deux scrutateurs-trices
- e) de deux scrutateurs-trices suppléant-e-s

5. Rapports des commissions

- a) Préavis No 08/17, Rapport de gestion et comptes 2016
- b) Préavis No 09/17, Demande d'un crédit de CHF 1'382'400.- pour la démolition et la reconstruction du réservoir du Chalet du Mont

6. Rapport du Président sur les archives

7. Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.
La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation :

- Madame Keetha PONNAN (PLR) en remplacement de M. Jean-Paul CROTTI,
- Monsieur Georges-Alexandre DUC (PLR) en remplacement de M. Virgile PASQUIER.

En application de l'article 10 RC, ainsi que des articles 66, 67 et 82 LEDP, il est procédé à l'assermentation de Madame Keetha PONNAN en remplacement de Monsieur Jean-Paul Crotti et Monsieur Georges-Alexandre DUC en remplacement de Monsieur Virgile Pasquier.

Les nouveaux conseillers sont priés de venir devant l'assemblée pour prêter serment. Le Président donne lecture du serment et félicite les nouveaux conseillers pour leur engagement envers la commune de Moudon et leur remet le Règlement communal accompagné d'une rose pour Madame. Ils sont vivement applaudis par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 43 membres sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 9 mai pour nommer les commissions chargées de rapporter ce soir ainsi que le 21 mai pour le dépouillement des élections cantonales et votations fédérales.

Conseil communal de Moudon

Le bureau a reçu un courrier de M. Yves Leyvraz, qui est la suivante :

*« Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Secrétaire du Conseil,*

Par ce court message, je souhaite simplement remercier chaleureusement et respectueusement votre assemblée pour cette collaboration de deux ans et demi qui s'achève ces jours. Mon passage au sein de l'administration moudonnoise restera pour moi une expérience passionnante et enrichissante, qui m'aura donné la chance immense de travailler avec des collaborateurs investis, compétents et merveilleusement dévoués à leur Ville, à tous les niveaux de l'administration.

Je veux surtout souhaiter ici plein succès à Monsieur Armend IMERI, dont j'ai pu apprécier l'intelligence et bénéficier moi-même des nombreuses qualités durant ces deux années et demi et qui, par sa richesse et son parcours, fera à n'en pas douter un magnifique secrétaire municipal et chef de l'administration communale.

En vous remerciant une fois encore, je vous transmets, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Secrétaire du Conseil, mes meilleurs vœux et respectueuses salutations. »

Le Président Ufuk Ikitepe rappelle que la passation des pouvoirs aura lieu le 27 juin à 18h30 et chacun est cordialement invité.

b) de la Municipalité

Communication No 08/17 : Terreaux-Plaisance

La communication est lue par le Municipal Olivier Barraud.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

Monsieur Michel Piguet est choqué de voir qu'on essaie de faire payer aux contribuables quelque chose qui appartient à du privé.

Communications orales

Enlèvement des ordures ménagères

Michèle Pidoux, Municipale, informe qu'à la suite de la réorganisation du service d'enlèvement des ordures ménagères et la mise en soumission selon les marchés publics, le prestataire choisi par la Municipalité est l'entreprise Gevisier Sàrl. Les jours et les horaires de ramassage des ordures ne sont pas modifiés pour 2017.

La Municipalité reste partenaire de l'entreprise Transvoirie pour ce qui est de l'enlèvement des bennes à la déchetterie et l'enlèvement des containers à verres en ville.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

Madame Valérie Musy s'étonne de cette décision. Elle regrette que les deniers publics aillent dans l'escarcelle d'une entreprise qui ne paie ses impôts ni dans le canton ni dans la commune et qui, à sa connaissance n'emploie pas de moudonnois.

Conseil communal de Moudon

L'un des enjeux d'importance du programme de législature 2016-2021 réalisé par la Municipalité est le renforcement des liens avec les entreprises établies à Moudon et le développement de l'attractivité économique. Quel message la Municipalité fait-elle passer aux entrepreneurs moudonnois actuels et futurs ?

L'entreprise Transvoirie utilise le site de la Pussaz et paie des impôts à Moudon. Elle y emploie aussi du personnel et 1 à 2 employés risquent de se retrouver ainsi au chômage. Ce renouvellement de service est passé par un appel d'offres via les marchés publics, était-ce une obligation ?

Madame Musy a pris connaissance de cet appel d'offres ainsi que des critères d'adjudication. Elle constate que le choix des critères d'adjudication est primordial tout comme leur pondération. Elle demande donc à la Municipalité d'y être encore plus attentive lors des prochaines demandes car il est important que Moudon puisse offrir du travail à des entreprises locales ou régionales. Ces entreprises, qui en plus d'amener des rentrées fiscales, sont importantes pour la collectivité car souvent elles sont formatrices, soutiennent les sociétés locales et donnent de l'emploi à Moudon et région.

Madame Valérie Musy est vivement applaudie pour ses propos.

Michèle Pidoux, Municipale, rappelle qu'en 2015, la Municipalité a demandé une étude à l'entreprise CSS à Yverdon, qui est un bureau d'ingénieurs reconnu pour ce genre de marché. Le résultat de cette étude relève que l'évacuation des ordures ménagères est de 20% plus chère à Moudon que la moyenne suisse.

La Municipalité s'est adressée à un mandataire reconnu qui a conseillé plusieurs communes dans ces marchés publics. Les trois prestataires retenus ont été entendus et finalement l'offre a été adjugée à celle qui était la plus avantageuse. On ne parle pas de petits montants et l'offre retenue permettra une économie de CHF 100'000.-/an.

La Municipale souligne que la commune reste partenaire avec Transvoirie pour les bennes à la déchetterie, bennes à verre et bien d'autres choses. Elle souligne également que dans les 70% des personnes qui paient des impôts à Moudon, certaines doivent faire des efforts et ont de la peine à les payer. En tant qu'Autorité, c'est là-dessus aussi qu'elle prête serment, soit d'avoir un service qui doit être efficient et gérer les deniers publics de manière économique.

Madame Valérie Musy souhaite que la Municipalité pense à renforcer les liens avec les entreprises de Moudon. Certes, le prix a une certaine importance mais des employés travaillent aussi dans l'entreprise Transvoirie.

Monsieur Carlos Costa cite qu'il n'y a pas très longtemps on a augmenté la taxe d'élimination des déchets pour les entreprises et il se réjouit de voir si, avec cette économie, cette taxe sera revue à la baisse.

Monsieur Michel Piguet relève qu'il faut aussi tenir compte d'avoir le respect strict du cadre budgétaire que doit réaliser la Municipalité, comme mentionné dans le programme de législature.

Conseil communal de Moudon

Monsieur René Meillard ne pense pas que ce choix aide le tissu social et qu'on pourra faire appel pour du sponsoring à cette entreprise fribourgeoise.

Madame Sylvie Freymond pense qu'il ne faut pas faire de sentiment pour des choses que l'on n'est pas sûr d'avoir.

Monsieur Daniel Goy demande à la Municipale Michèle Pidoux s'il a bien compris que ce serait une économie de CHF 100'000.-/an ce qu'il a un peu de peine à croire.

Michèle Pidoux, Municipale, lui répond par l'affirmative et précise que les résultats des 3 offres ont été publiés dans la FAO.

Monsieur Charles Charvet met en garde la Municipalité qu'à chaque fois qu'il y aura lieu de mettre en soumission publique, les offres d'entreprises fribourgeoises seront toujours meilleur marché et il faut faire très attention de préserver les nôtres.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Plan directeur de l'eau

Comme annoncé, le plan directeur de l'eau doit être finalisé afin de pouvoir revoir notre règlement sur la distribution de l'eau qui ne répond pas à la législation actuelle. Ce document était en stand by dans l'attente d'études complémentaires menées sur les réseaux voisins qui influenceront directement notre réseau, essentiellement en ce qui concerne les bouclages qui sont fortement encouragés par le canton afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire vaudois.

Après demande de réactivation de ce dossier auprès de notre mandataire, le bureau SABERT, il apparaît qu'un montant de CHF 45'000.- doit être versé pour terminer cette étude – le devis de 1992 portait sur un montant de CHF 35'000.- (CHF 10'000.- ont été versés à ce jour).

Ce montant n'étant pas prévu au budget 2017, la Municipalité le portera au budget 2018.

Par conséquent, la Municipalité pense pouvoir soumettre au Conseil le nouveau règlement sur la distribution de l'eau en juin, voire en septembre 2018 et non fin 2017 comme annoncé.

Règlement sur les arbres

La Municipale Michèle Pidoux revient sur le règlement cité en titre adopté par le Conseil au mois de mai dernier. Elle a reçu l'avis de la DGE-BIODIV sur les amendements qui avait été proposés par le Conseil et qu'elle lui a soumis pour contrôle. Il en ressort ce qui suit :

Commentaires de la Direction générale de l'environnement :

- Le diamètre de l'arbre passe à 30 cm
Décision de la DGE:

Conseil communal de Moudon

Pas de remarque sur la modification du diamètre. Cependant, vu l'importance de la modification, l'article doit être mis à l'enquête.

- Article 2, Champ d'application - dernier paragraphe (exclusions)

Décision de la DGE:

La modification de l'art. 2 al. 2 du projet de règlement communal sur la protection des arbres de Moudon est, sans ambiguïté, partiellement contraire aux art. 5 et 6 LPNMS et 15 ss RLPNMS:

1. La LPNMS et son règlement d'exécution ne s'appliquent pas aux zones soumises au régime forestier; par ailleurs, il est conforme à la LPNMS d'exclure l'application du règlement communal de protection aux différentes cultures arboricoles ou aux vergers.

*2. En revanche, **la protection conférée par la LPNMS et le RLPNMS comprend bien entendu la zone agricole**: un règlement communal ne peut donc pas y déroger. **Tous les arbres, haies et boqueteaux sis en zone agricole bénéficient de la protection légale**; la loi ne prévoit qu'une exception à la protection générale en zone agricole: lorsque des arbres, haies ou boqueteaux empêchent une exploitation agricole rationnelle, les art. 6 al. 1 LPNMS et 15 al. 1 lit. 2 RLPNMS prévoient l'obligation pour la commune de délivrer l'autorisation d'abattage (ce dans le cadre de la procédure prévue par le règlement communal de protection).*

*L'art. 2 al. 2 du projet de règlement communal sur la protection des arbres de Moudon est illégal dans sa formulation actuelle et doit donc impérativement être modifié comme suit: **l'exclusion de l'application du régime de protection aux exploitations agricoles doit être supprimée.***

- Article 3: Abattage - dernier paragraphe (arbres menaçants)

Ajout d'un paragraphe traitant de la procédure en cas d'arbres extrêmement menaçants

Décision de la DGE-BIODIV

Pas de remarque

De ce fait, la Municipalité va remettre ce règlement corrigé à l'enquête puis reviendra devant le Conseil avec un nouveau préavis ultérieurement.

Le Président met en discussion les deux dernières communications.

Monsieur Daniel Goy trouve la situation bizarre. En effet, il s'est renseigné concernant les conclusions. On lui a fait savoir que les conclusions citées par la Municipale ont été discutées, conformes et approuvées puisque déjà reprises dans une autre commune.

La Municipale Michèle Pidoux lui répond qu'elle a eu également contact avec la personne qui a renseigné Monsieur Goy et que la commune d'Yverdon serait particulièrement

Conseil communal de Moudon

surveillée quant à l'application de ces acquis mais que, dorénavant et à partir de ce jour, il ne laisserait plus passer.

Monsieur Daniel Goy estime qu'il y a deux poids deux mesures ; on donne son accord et quand on voit que ça va trop loin, l'Etat se retranche.

Installation de boîtes d'échanges de livres

Le Municipal Felix Stürner informe le Conseil que la Municipalité a entrepris diverses démarches suite à la motion citée ci-dessus déposée par Madame Sylvia Widmer. Au vu de la configuration générale de la ville, ce sont trois boîtes qui seront installées dans divers endroits afin de faire bénéficier une majeure partie de la population de cette prestation.

Ces boîtes seront créées et conçues par des élèves et enseignants de Moudon dans le cadre des travaux manuels pour un coût total d'environ CHF 450.-. Ces boîtes seront installées dans le courant du 2^{ème} semestre 2018 afin de laisser le temps aux différents acteurs scolaires d'élaborer un projet et de le réaliser.

Par cette démarche la Municipalité espère avoir répondu à la demande de la motionnaire et répondre au mieux aux valeurs et ressources locales.

Madame Sylvia Widmer remercie chaleureusement la Municipalité qui a effectué des recherches pour mener à bien ce projet. Elle se réjouit de la collaboration mise en place avec l'école.

Urban Training

Le Municipal Felix Stürner informe que l'Urban Training rencontre un énorme succès, raison pour laquelle cette discipline sera prolongée jusqu'en fin septembre.

Le Municipal Felix Stürner répond à Monsieur René Meillard qu'il y a 15 à 20 participants.

Nouveau Secrétaire municipal

La Syndique Carole Pico annonce que Monsieur Armend Imeri, actuel secrétaire municipal adjoint et chef du bureau des ASP, a été nommé au poste de Secrétaire municipal en remplacement de Monsieur Yves Leyvraz. Il prendra ses fonctions dès le 1^{er} juillet 2017. Cette nomination fait suite à une procédure d'engagement initiée au début du mois d'avril par une parution dans les journaux de la mise au concours du poste de Secrétaire municipal.

Monsieur Armend Imeri est bien connu du personnel de l'administration communale puisqu'il a accompli son apprentissage de 2004 à 2007 pour ensuite poursuivre ses études universitaires sur Lausanne. Il est engagé en 2013 à l'administration communale. Monsieur Imeri, 30 ans cette année, est une personne compétente, motivée et volontariste.

Conseil communal de Moudon

La Municipalité est heureuse de communiquer ce choix devant le Conseil et est sûre que Monsieur Imeri saura répondre aux attentes de toute une administration, du Conseil ainsi que de la population moudonnoise.

Ce soir est aussi l'occasion de prendre congé de Monsieur Yves Leyvraz, Secrétaire municipal à Moudon depuis janvier 2015. La Municipalité lui témoigne toute sa reconnaissance pour le travail accompli notamment dans la modernisation d'outils de travail de la Municipalité et de l'administration communale. Monsieur Leyvraz est doté de solides compétences rédactionnelles, juridiques et d'un fort esprit de synthèse. La Municipalité lui souhaite bon vent et bonne route pour la poursuite de sa carrière professionnelle et familiale.

Valacrêt

La Syndique Carole Pico informe que la résolution votée par le Conseil a été envoyée comme il se doit au Service du développement territorial, accompagnée de la pétition munie de 1'765 signatures.

Le 19 mai dernier, les Municipalités de Moudon et Syens ont été reçues par le Conseiller d'Etat Philippe Leuba qui était accompagné de plusieurs collaborateurs de différents services de l'Etat concernés par le dossier. Il faut reconnaître le soutien ferme du Conseil d'Etat à côté des deux communes contre l'implantation d'un nouveau centre fédéral pour requérants d'asile.

Un soutien a également été sollicité auprès des communes en leur demandant d'écrire une lettre au Conseil d'Etat. Une lettre type a été envoyée à toutes les communes du district et plusieurs communes ont déjà répondu favorablement.

Au niveau cantonal, le 13 juin dernier, les députés du district de la Broye-Vully ont envoyé une lettre de soutien au Conseil d'Etat pour soutenir la démarche des communes de Moudon et Syens.

Le conseiller national Olivier Feller a déposé une interpellation intitulée « Pourquoi la commune de Moudon devrait-elle accueillir un taux de requérants d'asile de plus de 10% par rapport à sa population ? ».

S'agissant de la position des communes de Moudon et de Syens, une réponse commune, axée sur plusieurs arguments contre l'implantation d'un centre fédéral de requérants, a été envoyée au Conseil d'Etat. Ces arguments sont d'ordre économique, politique et technique.

Comme le Conseil peut le constater, la Municipalité met toutes ses forces dans la balance pour la faire pencher de son côté. Une information officielle de la part de la Confédération est tombée ce jour, comme quoi le secrétariat d'Etat aux migrations appuiera la prolongation du bail de Perreux pour aller au-delà de 2029. Dans ce cas, Moudon ne serait plus concernée par un centre mais une épée de Damoclès reste sur nos têtes quand même puisqu'elle dépendra d'une reconduite d'un bail à loyer ou non.

Les Autorités d'une commune ont principalement pour tâche d'assurer la meilleure qualité de vie pour ses habitants et les propositions à ce plan sectoriel s'inscrivent dans cette exigence.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

3. Nomination

- d'un membre remplaçant AISMLE (PLR)

Monsieur Georges-Alexandre Duc est nommé membre remplaçant à l'AISMLE en remplacement de Monsieur Virgile Pasquier.

4. Elections

Le Président informe que, selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

De ce fait, ont été élus tacitement et par acclamations pour 2017-2018, selon le tournus des Partis :

- Président du Conseil :

Monsieur André Zimmermann (EM)

- Vice-Présidente du Conseil :

Madame Anne Salomom (PS)

- 2^{ème} Vice Présidente du Conseil :

Madame Monique Tombez (PLR)

- Scrutateurs :

Messieurs Avni Iseni (PLR) et Jacques Mottaz (EM)

- Scrutatrices suppléantes :

Mesdames Anita Ehrler (EM) et Catarina Soares (PS)

5. Rapports des commissions

- a) ***Préavis No 08/17 : Rapport de gestion et comptes 2016***

Comptes 2016

La parole est passée à Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN pour la lecture de l'introduction du rapport.

Puis, chaque dicastère des comptes est passé en revue, en rappelant les numéros de pages et les numéros des comptes pour assurer que chacun puisse suivre.

Les remarques sont également lues ainsi que les réponses qui y sont apportées.

1. Administration générale

– Questions de Monsieur Charles Charvet :

- 1) Concernant le compte 150.3653.03 - Piscine-participation communale
Pourquoi un fonds de réserve pour la piscine a-t-il été créé alors que le préavis accepté par le Conseil communal prévoyait un versement d'un subside fixe annuel de CHF 160'000.- ?
- 2) Concernant le compte 150.3809.00 - Attribution à réserves et provisions
Le commentaire de ce compte fait état d'une attribution de CHF 20'500.- et le compte de CHF 19'500.-. Pourquoi cette différence ?
- 3) Concernant les comptes 150.3653.99 et 170.3653.99 - Dons et aides par « Factures acquittées »
Pourquoi de tels dépassements dans ces 2 comptes ? Des aides spécifiques ont-elles été accordées et à qui ?

– Réponses du Municipal Olivier Barraud :

Concernant la piscine, il n'y a pas une attribution à hauteur de CHF 160'000.-/an mais c'est au maximum CHF 160'000.-/an. Il y a un échange avec la piscine qui est fait en tant que compte de résultat et la Municipalité a pris la décision de mettre la différence entre le résultat de ce qui est effectivement versé et les CHF 160'000.- dans un fonds de réserve pour prévoir d'éventuelles demandes futures. Voilà pourquoi la différence.

Par contre, le Municipal n'a pas de réponse à donner concernant le compte 150.3809.00.

Avant, on était encore sous l'ancien processus des factures acquittées. Aujourd'hui, les factures acquittées sont les prestations qui sont effectuées par les services communaux pour les différentes manifestations et dont le montant n'est pas concrètement demandé à l'organisation ou à l'association qui effectue la prestation. La Municipalité a remis l'ensemble du classeur à la COGEFIN avec détails des factures pour tous les travaux qui ont été effectués. Très clairement, si on regarde le budget 2017, le montant a déjà été réadapté à quelque chose d'un peu plus réaliste. C'était un souhait de la COGEFIN de voir apparaître à la fois les imputations internes et les factures acquittées.

On était au début de cette manière de faire et c'était très difficile de savoir où allaient arriver les montants des factures acquittées. Maintenant on acquiert un peu d'expérience et la Municipalité va aussi réguler le processus des factures acquittées, qui est le souhait également de la COGEFIN.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, relève qu'elle apprécie cette manière de faire et qu'elle s'améliore d'année en année.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

2. Finances

- Question de Monsieur Kurt Lehmann
Compte 210.4411.01 - Participation à l'impôt sur les frontaliers

Monsieur Lehmann est surpris du montant de CHF 174'981.10 en 2016 alors qu'il était de CHF 114'233.35 en 2015.

- Réponse du Municipal Olivier Barraud

Il s'agit de la suite de conclusions des accords qui n'étaient pas encore complètement mis en œuvre avec la France et finalement il a été réclamé à l'Etat de Vaud et l'Etat de Genève des parts supplémentaires. Certainement qu'il s'agit d'arriérés.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

3. Domaines et bâtiments

- Question de Monsieur Charles Charvet
Compte 320.4356.00 - Facturation de service à des tiers

On constate une baisse substantiel de CHF 40'000.- des facturations à des tiers par le service des forêts. Cette baisse est-elle due au manque de personnel, à la difficulté de trouver des travaux rémunérateurs ou y a-t-il une autre explication ? Il est à noter que si, comme le dit la Municipale Michèle Pidoux dans le rapport de gestion qu'il est difficile de diminuer les charges des forêts, il serait primordial de stabiliser les revenus.

- Réponse de la Municipale Michèle Pidoux

Plusieurs communes ne font plus ou moins d'entretien de leurs propres forêts, d'où une baisse du prix du bois. Le prix du bois vendu ne paie pas le travail. L'équipe forestière est occupée à 60% environ sur les forêts communales, 20% pour l'Etat et travaux privés et 20% pour divers travaux communaux. C'est un fait, on a de la peine à trouver du travail pour cette équipe communale tout comme les entreprises de la région.

- Monsieur André Zimmermann s'inquiète de l'entretien des bâtiments. En effet, si on fait le total de tous ces entretiens de bâtiments, on voit qu'on est en nette régression par rapport aux années précédentes. Les bâtiments vieillissent et en voyant dans les comptes des amortissements extraordinaires, ne serait-il pas judicieux de continuer à entretenir ces bâtiments et éviter de gros travaux encore plus importants dans quelques années ?

- Réponse du Municipal Jean-Philippe Steck

Il y a quelques années, ce poste avait été pointé du doigt par la COGEFIN dans le sens qu'on voulait essayer de ne plus voir de dépassements sur ces entretiens de bâtiments. La stratégie actuelle est de planifier au maximum des travaux d'entretiens. Une étude est en cours actuellement pour mettre les « compteurs à zéro » et recenser les besoins sur chaque bâtiment ce qui va mettre un peu de temps avant d'être opérationnel. Une fois que tout sera défini, on pourra mettre au budget des montants réalistes des entretiens de bâtiments à effectuer et par priorité.

- Le Municipal Felix Stürner relève qu'un entretien minimal est quand même garanti, comme le changement des fenêtres du collège de la Grenette par exemple.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

4. Travaux

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

5. Instruction publique et cultes

La parole n'est pas demandée et la discussion est close

6. Police

- Question de Madame Monique Tombez
Compte 620.3011.00 - Traitements

Lorsqu'une personne est en arrêt maladie, l'assurance lui ristourne un montant ou lors d'un cours de répétition, une personne touche le 80% de son salaire. Est-ce que le compte est directement diminué parce qu'on ne voit pas de contre-écriture ?

- Réponse du Municipal Olivier Barraud

On touche l'assurance perte de gains en fonction de la nature du cas. En ce qui concerne les accidents, c'est dès le 3^{ème} jour et en ce qui concerne la maladie on est couvert par l'APG dès le 91^{ème} jour, donc les trois premiers mois c'est nous-mêmes qui assurons notre propre perte de gains, ce qui explique que quand la Municipalité doit engager un remplaçant forcément, il y a des frais supplémentaires. Pour un stagiaire MPC c'est différent du fait qu'il ne touche pas un salaire d'employé communal, c'est donc au frais de la commune. Après, c'est pris dans le compte mais balancé directement sous « traitement ». A partir du 151^{ème} il y a également la caisse de pension qui rentre en jeu.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

7. Service social

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

8. Services industriels

- Question de Monsieur Charles Charvet
Comptes 810.4809.00 et 830.4809.00,

Peut-on avoir des explications sur ces prélèvements et de quoi s'agit-il ?

- Réponse du Municipal Olivier Barraud

A un moment donné, lorsqu'une personne a une créance, il faut bien aller rechercher cet argent, on ne l'abandonne pas. Dans ces comptes, se sont des éléments qu'on retrouve de l'exercice précédent. Chaque année, tout en étant correct et humain, on arrive à récupérer des débiteurs et cet argent qu'on va retrouver, qui nous était dû, a été mis en provision.

Conseil communal de Moudon

- Question de Monsieur Charles Charvet
Comptes 830.3122.00 et 830.4351.00 - Gaz

On constate paradoxalement une baisse d'achat de gaz et une augmentation des ventes. On nous dit que le nombre de clients a augmenté, ce qui justifie une augmentation. Alors, est-ce que le prix du gaz a baissé et si cela ne s'est pas répercuté sur le prix de vente pour le consommateur ou y a-t-il une autre explication ?

- Réponse de la Municipale Michèle Pidoux

Elle ne pense pas que le prix ait baissé mais s'il y a plus de ventes, c'est qu'il y a plus d'abonnés. Sur ce contrat, il est vrai qu'on essaie d'avoir 6% de bénéfice sur le capital investi. Le prix du gaz comme celui de l'eau devrait se calculer en tenant compte du tuyau et de ce qui se passe dedans, ce qui n'est pas le cas actuellement. La Municipalité doit revoir le règlement sur le gaz et devrait le faire d'ici milieu 2018. Elle devra séparer les deux choses soit, infrastructure et le prix du gaz.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La parole est donnée à la Présidente de la COGEFIN Sylvie Freymond pour la lecture des remarques générales et conclusion pour la partie « Comptes ».

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble de la partie « Comptes 2016 » du préavis.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion sur les comptes, soit :

- *adopte les comptes communaux 2016 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 341'965.99.*

La conclusion sur les comptes communaux 2016 est acceptée à l'unanimité

Le Municipal Olivier Barraud remercie vivement la COGEFIN pour son travail et ses questions posées dans un état constructif ainsi que le Conseil communal. L'exercice 2016 est en effet un bon exercice qui satisfait la Municipalité. La marge d'autofinancement de CHF 4,7 millions est confortable et cet exercice a permis également de faire des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 1,8 millions. Toutefois, la Municipalité reste consciente de tout ce qui reste à construire et le budget 2018 permettra de voir pour la suite des finances communales.

a) Gestion 2016

La Présidente de la COGEFIN, Madame Sylvie Freymond, donne lecture de l'introduction du rapport de la COGEFIN.

Le Président ouvre la discussion sur la partie des questions posées aux Municipaux par la COGEFIN.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Charvet remercie la Municipalité pour l'excellent rapport et, concernant la nouvelle STEP, souhaite savoir s'il y a une obligation légale sur les traitements des micro-polluants, est-ce que ça doit se faire à partir d'un certain volume? D'autre part, il est relevé qu'un arrangement doit être encore trouvé avec Valbroye, qu'est-ce que ça signifie ?

La Municipale Michèle Pidoux répond qu'à terme, les micro-polluants devront être traités mais actuellement une taxe de CHF 9.- par habitant est perçue pour ce non-traitement. Valbroye et ses réseaux viendraient sur Lucens et des travaux devront être réalisés à cet effet.

Monsieur Michaël Voruz demande si Valbroye viendrait en tant que client à la nouvelle STEP ou en tant que concessionnaire ?

La Municipale Michèle Pidoux répond que c'est là une question centrale et la discussion et c'est le comité de pilotage de l'AIML qui va s'occuper de ces questions.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président donne la parole à Madame Sylvie Freymond pour la lecture des conclusions de la sous-commission « Promotion économique de la ville de Moudon et développement régional par la COREB ».

Le Président ouvre la discussion sur ces conclusions.
La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le 2^{ème} rapport de la sous-commission « Tuyaux de la ville »
La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble de la gestion 2016.
La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion sur la gestion 2016.

- ***approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 et lui en donne décharge***

La conclusion sur la gestion 2016 est acceptée à l'unanimité

b) Préavis No 09/17 : Demande d'un crédit de CHF 1'382'400.- pour la démolition et la reconstruction du réservoir du Chalet du Mont

Le Président donne la parole à Monsieur Willy Blaser pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales, telles que présentées.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, nous donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose également d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Conseil communal de Moudon

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Charles Charvet constate avec une grande satisfaction que la législature précédente a bien fait de refuser le préavis proposé car on a fait une économie substantielle.

Ceci étant, il aimerait savoir pourquoi une somme si importante dans les divers et imprévus d'une part et, d'autre part, il ne trouve à nulle part le montant de CHF 185'000.-.

La Municipale Michèle Pidoux lui répond que l'ingénieur avait fait la remarque que lorsqu'on commence à creuser, on ne sait pas toujours ce qu'il y a dessous. C'est ce qu'il comptait de toute façon dans ce type de travaux et la Municipale ne peut que lui faire confiance tout en souhaitant qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise.

Concernant le montant de CHF 185'000.- nous le retrouvons sous les honoraires d'ingénieurs, baissé à CHF 155'000.- au final.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis.

- 1. autorise formellement la Municipalité à faire procéder à la démolition et reconstruction du réservoir « Chalet du Mont »,**
- 2. d'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 1'382'400.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention éventuelle et les montants déjà comptabilisés sur le préavis 9/16,**
- 3. de prendre acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. de prendre acte que cet investissement sera amorti en partie par reprise sur le compte de provision du service de l'eau,**
- 5. de prendre acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en trente ans au maximum,**
- 6. de prendre acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement, intérêts et amortissements compris, sont estimées en moyenne à CHF 47'520.- par année,**
- 7. de donner un accord de principe au fait que le montant de CHF 1'382'400.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 09/17 est accepté à l'unanimité

La Municipale Michèle Pidoux remercie chaleureusement le Conseil en relevant qu'on construit un réservoir pour 100 ans.

6. Rapport du Président sur les archives

Le Président Ufuk Ikitepe nous donne lecture de son rapport :

Le 6 juin, j'ai visité les archives communales en compagnie de Monsieur Jacques Bloch, que je souhaite d'ailleurs remercier. J'ai pu constater que les archives sont fort bien tenues malgré le volume des documents et les locaux peu adaptés.

Comme nous sommes en pleine construction d'un nouveau collège au Fey, je me suis intéressé au préavis de construction du Collège de l'Ochette du 20 octobre 1969. Ce préavis prévoyait, pour un montant de CHF 8'000'000.-, la création de 19 classes pouvant accueillir 480 élèves, 8 salles d'enseignement spécialisé, une bibliothèque, un réfectoire, ainsi que des locaux administratifs et d'entretien. En outre, une salle de gymnastique détachée du collège comportant, à son sous-sol, une piscine couverte et chauffable était envisagée. La construction d'un abri de protection civile de 520 places était également prévue.

Suite au décompte final de l'architecte, le 20 mars 1973, la municipalité a demandé un crédit complémentaire de CHF 1'235'635 pour couvrir le coût de construction dû aux hausses sur les matériaux et les salaires, des canalisations en dehors des limites de la propriété, le déplacement d'une ligne CVE, les travaux d'aménagement du préau existant et le raccordement des deux préaux, frais de sondages et les travaux et commandes supplémentaires de la Municipalité. Le coût total des travaux s'est ainsi élevé à CHF 9'235'613.-.

Pour conclure, ce collège a été construit sur une parcelle de 11'969 m² acquise de M. Dessauges. Cet établissement a comblé le manque des locaux et a pu absorber le développement de la ville et des méthodes d'enseignement pendant 46 ans. J'espère que notre nouveau collège du Fey subviendra également à ces besoins durant au moins une quarantaine d'années.

7. Propositions individuelles

Monsieur Charles Charvet a entendu des échos que le bâtiment du Grand Air serait à vendre par l'Etat de Vaud. Est-ce que la commune a été approchée ?

La Syndique Carole Pico répond qu'en effet, la commune a été approchée par le Conseil d'Etat qui souhaite se dessaisir de cette bâtisse et a demandé si la commune était intéressée.

Cette question est venue en tout début de législature et c'était un peu vite pour se prononcer, raison pour laquelle la Municipalité a demandé un délai de réflexion qui tombe à la fin du mois de juin.

Actuellement, la Municipalité réfléchit et regarde un peu aux tenants et aboutissants pour acheter, car il y a un prix qui a été prononcé. Evidemment, c'est un gros investissement

Conseil communal de Moudon

qu'il faut pouvoir assumer, non seulement l'achat, mais après aussi l'entretien de ce bâtiment.

Il y a encore toute la question concernant le musée, est-ce qu'il va rester là ? C'est vraiment une réflexion très globale et difficile à laquelle la Municipalité y travaille.

Madame Sylvia Widmer relève qu'en automne 2015, les habitants du quartier des Bosquets et de l'avenue de Lucens faisaient part de leurs inquiétudes concernant les dangers pour rejoindre le centre ville à pied ou en vélo.

Comme Madame Widmer habite ce quartier, elle a rencontré la Syndique Madame Carole Pico, et fait part de remarques et propositions. Dès lors, un service de patrouilleurs a été mis en place et plus récemment des appareils de mesures de vitesse ont été installés à l'avenue Eugène-Burnand et à l'avenue de Lucens. Madame Widmer se réjouit de voir que les choses ont changé et remercie vivement la Syndique pour ces améliorations.

La Syndique Carole Pico ajoute que la commission de circulation s'est réunie le 7 juin dernier et plusieurs questions ont été discutées et que d'autres mesures vont encore être étudiées.

Madame Françoise Matthey voudrait savoir ce qu'il en est concernant le bâtiment de la Châtelaine.

Le Municipal Lucas Contomanolis lui répond qu'il ne peut pas apporter de réponse concernant ce bâtiment car il n'y a encore rien de déterminé.

Monsieur André Zimmermann remercie chaleureusement le Président du Conseil, Ufuk Ikitepe, pour la bonne tenue des séances de Conseil cette année de présidence.

Il remercie le Conseil pour la confiance qui lui est témoignée ce soir. Il se réjouit de pouvoir mener des débats d'un Conseil dynamique et engagé.

Monsieur Zimmermann invite toutes et tous à la séance de passation des pouvoirs à la salle de Mazan le mardi 27 juin à 18h30. Pour les personnes qui le désirent, un repas est prévu après la cérémonie sur inscription et aux frais de chacun.

C'est sous un tonnerre d'applaudissements que le Président clos sa dernière séance à 21h52.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

Ufuk Ikitepe

Nicole Wyler